

**COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 mars 2015 à 20 heures 30**

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocation du 3 mars 2015

Publié le 12 mars 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

| | | |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| LEGER Bruno | LAURENT Sarah | LEFAIX Thierry |
| DUCHEMIN Béatrice | RAIMBAUD Jean-Paul | LECONTE Céline |
| SAMSON Patrick | DIGUET Alexandra | MAYNADIE Vincent |
| LEPOITTEVIN Isabelle | DAUVIN Denis | HENRY Céline |
| JAUSET Jean-Paul | GROF Béatrice | LELONG Sébastien |

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| Nom du mandant | A | Nom du mandataire |
| SAMSON Patrick | A | LEFAIX Thierry |
| HENRY Céline | A | Sarah LAURENT |

Madame Sarah LAURENT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 12 janvier 2015

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire, il est donc approuvé à l'unanimité.

2 Avenant au bail du presbytère

Le bail du presbytère est arrivé à échéance. Le conseil municipal accepte de le renouveler pour une durée de neuf ans. L'avenant demeurera annexé à la présente délibération.

3 Election des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015 : instauration des tours de garde

Un tour de garde est instauré afin d'assurer un parfait déroulement des opérations de vote des dimanche 22 et 29 mars 2015 de 8 Heures à 18 Heures. Bruno LEGER en assurera la présidence et Gilles LEPETIT aura la qualité de secrétaire. Voir tableau ci-dessous :

| Tranche horaire | Scrutin du 22 mars 2015 | Scrutin du 29 mars 2015 |
|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| de 8 h à 10 h 30 | GROF Béatrice | GROF Béatrice |
| | JAUSET Jean-Paul | JAUSET Jean-Paul |
| | SAMSON Patrick | SAMSON Patrick |
| de 10 h 30 à 13 h | DAUVIN Denis | DAUVIN Denis |
| | LECONTE Céline | LECONTE Céline |
| | RAIMBAUD Jean-Paul | RAIMBAUD Jean-Paul |
| de 13 h à 15 h 30 | DIGUET Alexandra | DIGUET Alexandra |
| | LAURENT Sarah | DUCHEMIN Béatrice |
| | LEPOITTEVIN Isabelle | LEPOITTEVIN Isabelle |
| de 15 h 30 à 18 h | HENRY Céline | LEFAIX Thierry |
| | LEFAIX Thierry | LELONG Sébastien |
| | MAYNADIE Vincent | MAYNADIE Vincent |

4 Compte rendu des différentes commissions

4.1 Commission du personnel

4.1.1 Départ d'une auxiliaire de puériculture par mutation.

Madame Isabelle AVRIL a sollicité une demande de mutation pour la Communauté de Communes de Douve et Divette ; où elle pourra continuer à exercer ses fonctions en qualité d'auxiliaire de puériculture au sein de l'Etablissement d'Accueil de Jeunes enfants « Les Bout'en train » à compter du 16 avril prochain. Une réponse favorable lui a été donnée (sous réserve des nécessités de services). Un contrat de travail à durée déterminée (besoin occasionnel) établi en application des dispositions de l'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 a été proposé à Madame Marjorie LAISNEY qui l'a accepté pour la période courant du 16 avril au 16 octobre 2015.

4.1.2 Durée hebdomadaire de service de l'agent chargé de l'entretien du bâtiment périscolaire

Lors de la réunion de conseil municipal du 19 septembre 2014, Madame Sarah LAURENT a évoqué en raison des T A P « Temps d'Activités Périscolaires » la nécessité supplémentaire d'entretien des locaux périscolaires à la charge de la commune. Après plusieurs mois de fonctionnement, un calendrier mis à disposition par

les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a permis d'établir avec précision la durée hebdomadaire de l'agent chargé de l'entretien des locaux.

Les besoins à l'année s'établissent comme suit :

| Avant | Après |
|--|--|
| 10 heures à la salle des fêtes | 10 heures à la salle des fêtes |
| 3 heures au caravaning du Homest | 3 heures au caravaning du Homest |
| 2 heures 30 minutes au CLAE (vacances) | 2 heures 30 minutes au CLAE (vacances) |
| | 2 h au CLAE en période scolaire |
| Total =>15 H 30 minutes | Total =>17 H 30 minutes |

Actuellement, l'agent est rémunéré en heures complémentaires.

Considérant, qu'il convient obligatoirement pour une augmentation du temps de travail supérieure à 10 % de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire et que le délai de mise en œuvre est plus long (prochain CTP en mai ou juin + 2 mois de délai de publicité).

Considérant que l'agent concerné accepte la modification de son temps de travail.

Les membres de la commission proposent de :

- Créer un nouveau poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 17 H 30 minutes / 35 heures à compter du 18 mai 2015.
 - Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)
 - Statut particulier : décret n° 2006 – 1691 du 22 décembre 2006
 - Echelle de rémunération 3 - 11 échelons.
 - Indice brut de début de carrière 340.
 - Indice brut de fin de carrière 400.

Les crédits figureront au Budget Primitif de l'année 2015.

- Solliciter le Comité Technique Paritaire pour la suppression du poste existant actuellement.

Monsieur Thierry LEFAIX n'a pas pris part au débat ainsi qu'au vote. Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les décisions de la commission.

4.1.3 Augmentation du temps de travail de Madame Carole COLLET

Considérant le taux d'occupation des différentes salles et notamment de la Halle des sports la commission propose d'augmenter le temps de travail de Madame Carole COLLET de 2 heures le portant ainsi de 22 heures à 24 heures réparties conformément au tableau figurant ci-dessous. Bien évidemment l'intéressée accepte.

| Locaux | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------------------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Halle de sport | 7 h -8 h | 6 h - 9 h | | 7 h -8 h | 6 h - 9 h |
| Mur d'escalade | 8 h – 10 h | 13h30 -15h30 | 8 h – 10 h | 8 h – 10 h | 9 h -11 h |
| Complexe sportif | | | | | |
| Centre socio culturel | | 9 h -11 h | 10 h -12 h | | 13h30 -15h30 |
| Total journalier | 3 h | 7 h | 4 h | 3 h | 7 h |

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'augmentation du temps de travail de l'agent concerné à compter du 1^{er} avril 2015.

4.1.4 Emplois saisonniers.

Les tailles et tontes saisonnières vont bientôt reprendre. Afin de renforcer l'atelier municipal, l'assemblée délibérante après en avoir délibéré, décide de retenir les candidatures de Madame Emmanuelle OBIDIC et de Monsieur Frédéric RAIMOND pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} avril 2015, renouvelable et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

4.2 Commission de travaux du jeudi 5 mars 2015 à 20h30

4.2.1 Travaux d'éclairage public de l'esplanade de la Maison des Services publics

Un avis de mise en concurrence a été envoyé à la publication le mercredi 11 février 2015 sur la plateforme Marchés Online. La limite de réception des offres a été fixée au vendredi 27 février 2015 avant 17 heures à la mairie. L'annonce a été visualisée 112 fois et 6 entreprises ont consulté les documents mis en ligne.

A la date de clôture de la consultation, aucun pli n'a été remis en mairie. En conséquence, La commission propose qu'il y soit remédié par une demande de 3 devis.

Le conseil approuve.

4.2.2 Reprise des Bétons désactivés du lotissement Cotis Capel

Géomat dans le cadre de sa maîtrise d'œuvre a transmis 3 devis pour la reprise des entrées de lots détériorés lors des aménagements des maisons. Après les avoir examinés, la commission a décidé de retenir l'entreprise CAUVIN TP pour un montant de 5 972.40 € TTC. Le conseil entérine cette décision.

4.2.3 Reprise de voirie à la résidence Le Jardin

Une flaque d'eau subsiste après de fortes précipitations. Afin d'y remédier, la commission de travaux a analysé 4 devis et statué sur la mise en place d'un avaloir. Elle a sélectionné l'entreprise LECONTE qui a soumis une offre pour un montant de 1 320.00 € TTC.

Madame Céline LECONTE n'a pas pris part au vote. Le conseil approuve la décision de la commission de travaux.

4.2.4 Achat de végétaux

Plusieurs massifs sont à renouveler en totalité devant l'entrée du parking du funérarium, au hameau Fabien, à la résidence de la Hague, accès piétonnier de la rue Jallot vers la Houllégatte et à l'entrée du parking de la salle des fêtes. Les travaux seront réalisés par les services techniques de la commune. Deux devis ont été sollicités, la commission a opté pour l'offre de Districo pour un montant de 1 947.00 € TTC. L'assemblée délibérante accepte.

De plus, le conseil décide qu'un arbuste d'ornement sera planté entre le parking et le futur square à l'angle de la rue Jallot et du Vieux Chemin.

4.2.5 Bacs à potager

Trois seront mis en place, 2 à proximité des locaux scolaires de l'école maternelle et 1 à côté de la cantine scolaire dans le cadre des T A P « Temps d'Activités

Périscolaires ». Considérant le faible coût, un seul devis a été sollicité à Districo Point Vert moyennant le prix TTC de 105.00 €. Le conseil approuve.

4.2.6 Prévision d'achats et de remplacement de matériel pour le service espaces verts

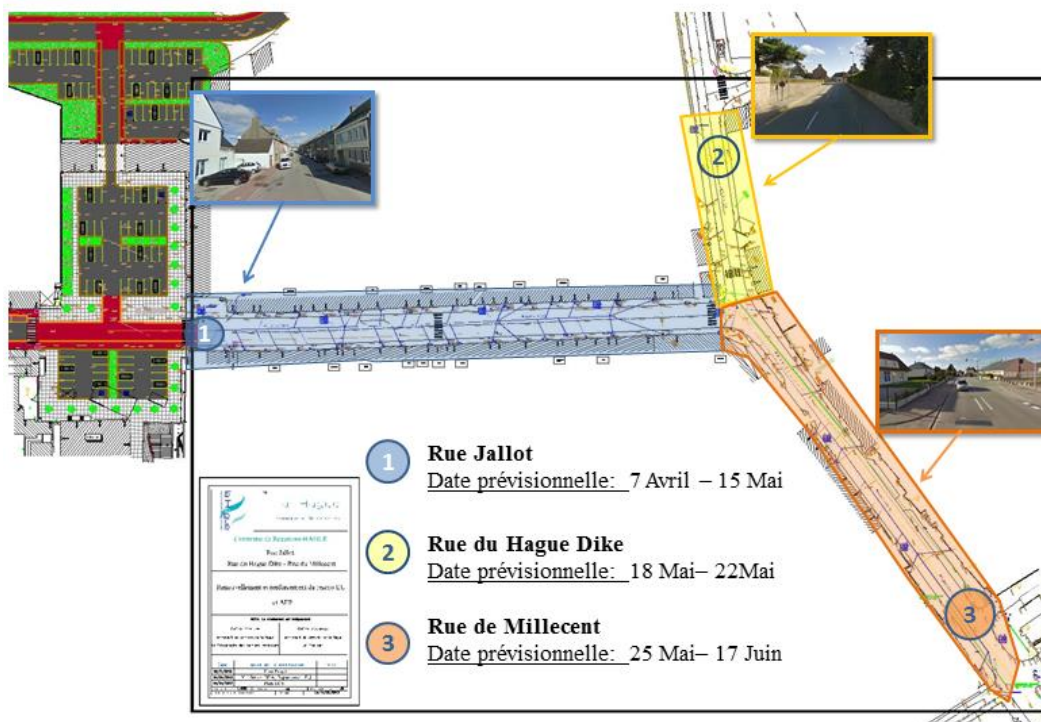
La commission a dressé une liste de prévision d'achats et de remplacement de matériel pour le service espaces verts, qui sera instruite lors de la confection du Budget Primitif 2015. Elle s'établit comme suit :

- Remplacement du micro tracteur Kubota
- Achat d'un plateau de coupe mulching
- Achat d'une balayeuse hydraulique de voirie

4.2.7 Information sur les travaux de la rue Jallot

4.2.7.1 Prévisionnel des travaux

Il s'établit selon les informations figurant sur le croquis ci-dessous :



4.2.7.2 Observations de Monsieur Alain SAMSON

Monsieur le maire donne lecture d'un courriel de Monsieur Alain SAMSON, contribuable et demande de maintenir le projet tel qu'il a été défini. Monsieur Sébastien LELONG fait remarquer que la voirie semble étroite pour l'importance du trafic de la rue Jallot. Monsieur le maire précise que ce projet résulte d'un ensemble de compromis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte définitivement pour le projet tel qu'il a été présenté selon les suffrages suivants : Pour : 12, Contre : 3.

4.2.8 Jardins familiaux

Ils seront situés juste derrière la salle paroissiale sur une infime partie de la parcelle cadastrée section AC 184.

Cette année, la commune propose de mettre à disposition gratuitement un terrain disponible aux personnes qui avaient répondu par l'affirmative au sondage réalisé par le biais de Beaumont Hague-Info n° 3 de septembre 2014.

La commission propose que les services techniques de la commune réalisent une clôture. Un minimum de travail du sol, lui, sera réalisé par une entreprise spécialisée selon des modalités qui seront précisées ultérieurement.

Monsieur Sébastien LELONG demande à ce qu'un règlement soit instauré afin de stipuler les conditions d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve.

4.2.9 Demande d'utilisation d'un terrain au Val

Par délibération en date du 3 février 2014, ce terrain a été prêté gracieusement à Monsieur Didier HALIPRE qui l'entretient. Il désire toujours en bénéficier et sollicite l'accord de la municipalité. L'assemblée délibérante ne s'y oppose pas et accepte pour une durée de 1 an.

4.3 Commission des salles du jeudi 5 mars 2015 à 20 h 30

4.3.1 Remplacement d'urgence de la chaudière du complexe sportif

La chaudière du complexe sportif qui produit de l'eau chaude pour les vestiaires football et judo a nécessité un remplacement d'urgence. Malgré tout, 2 devis ont été sollicités. L'entreprise SELCA a soumis un devis qui comprend 2 vannes qui permettent d'isoler l'eau chaude en cas de fuite pour un montant de 6 527.60 € HT soit 7 833.12 € TTC. L'assemblée approuve le choix de l'élue en charge de la gestion des salles.

4.3.2 Location aux associations de Beaumont-Hague

4.3.2.1 Salle des fêtes

Pour pallier le manque de précisions concernant l'état de propreté à l'issue de l'état des lieux de sortie, la commission propose de mentionner au règlement de fonctionnement de la salle des fêtes qu'il sera facturé un montant de 60 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve.

4.3.2.2 Salle polyvalente

Afin que les associations de la commune continuent à bénéficier en priorité de la salle polyvalente pour leurs différentes manifestations, la commission souhaite qu'elles dressent un planning de leurs besoins pour l'année 2016 avant le 31 décembre 2015. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2016, le tarif de la location de la salle polyvalente sera porté à 150 € pour les associations cantonales dont le siège social est extérieur à Beaumont-Hague pour les manifestations à but lucratif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine cette décision de la commission des salles.

4.3.3 Remplacement de l'auto laveuse de la salle polyvalente.

Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD explique à l'assemblée délibérante que l'auto laveuse de la salle polyvalente est irréparable. Il propose au conseil d'en acquérir une nouvelle MMX 50 BT livrée avec chargeur et batterie pb sans gel. A cet effet, il soumet trois devis. La commission propose de retenir celui de LOGISSAIN SERVICES pour un montant de 5 890.31 € TTC. A titre indicatif, il demande également que l'inscription budgétaire soit faite lors de la confection du budget primitif 2015 en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte.

4.3.4 Sortie du patrimoine de l'ancienne auto laveuse NILFISK BA530

De plus, Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD explique à l'assemblée que pour une bonne tenue de l'état patrimonial, il est nécessaire de sortir de l'inventaire l'auto laveuse qui y est inscrite pour un montant de 3 403.68 € sous le numéro 0060. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve.

4.3.5 Acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien de la salle des fêtes

Lors de la commission, Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD a évoqué une éventuelle acquisition d'auto laveuse MMX 50 BT livrée avec chargeur et batterie gel. A cet effet, il présente au conseil municipal plusieurs devis. Le conseil municipal retient le devis de l'Entreprise LOGISSAIN SERVICES dont le siège social est à AGNEAUX pour un montant TTC de 4 908.59 € HT soit 5 890.31 € TTC (le financement sera prévu au BP 2015).

5 Demandes de subventions

5.1 Collège le Hague Dike

Le collège Le Hague Dike organise pour toutes les classes de 4^{ème} un séjour de 2 jours à Lessay et St Côme du Mont sur la biodiversité. Il sollicite à la commune une subvention à hauteur de 10 € par enfant (25).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 250 € qui sera mandatée à la production d'un certificat administratif à l'issue du séjour en précisant les noms et prénoms des élèves qui auront bénéficié de ce voyage.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2015.

5.2 Avance de subvention pour l'Association Vitanim'Hag

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande en date du 4 mars 2015 émanant de Vitanim'Hag lui a été faite pour une avance sur la subvention qui lui sera octroyée en 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'attribuer une avance de 30 000,00 € sur la subvention qui lui sera accordée en 2015.

Il autorise le Maire à signer la convention nécessaire au versement des subventions supérieures ou égales à 23 000 € et de procéder au mandatement de cette avance avant le vote du budget de l'exercice 2015 et dit que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif – exercice 2015.

Madame Sarah LAURENT, Présidente de cette association n'a pas pris part au vote ainsi que Madame Céline LECONTE, trésorière.

6 Convention du groupement de commande pour la formation des agents

Par délibération en date du 3 juin 2009 visée par la sous-préfecture le 10 juin 2009, le conseil municipal approuvait la convention constitutive du groupement de

commande qui a été créée dans le but de proposer à l'ensemble des agents des formations telles que définies par la loi du 19 février 2007. Considérant que jusqu'à présent le secrétariat du groupement était assuré par la commune de Gréville-Hague et que désormais il est transféré à la commune de Biville. Il est proposé une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à la signer, elle demeurera annexée à la présente délibération.

7 Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le maire affirme qu'à partir du 1er janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

Monsieur le maire précise que la suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche, conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA ;
- L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;
- L'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance).

Monsieur le maire stipule que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche sera le coordonnateur de ce groupement et que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Monsieur le maire ajoute que le Département de la Manche, apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative.

Monsieur le maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier. A ce titre, il leur demande de bien vouloir :

- Autoriser l'adhésion de la commune de Beaumont-Hague au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;
- Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat d'électricité ;
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Beaumont-Hague ; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Le conseil municipal ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

A l'unanimité des membres,

- Autorise l'adhésion de la commune de Beaumont-Hague au groupement de commandes coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche pour :
 - L'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Beaumont-Hague ; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- Précise que les dépenses inhérentes à cet achat seront inscrites aux budgets correspondants.

8 Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM 50

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de

charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SDEM ratifiés par arrêté préfectoral en date du 21 mars 2014 et notamment l'article 3.2.2 habilitant le SDEM à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu le projet de déploiement de bornes de recharge réparties sur l'ensemble du département de la Manche adopté par le comité syndical du SDEM le 3 juillet 2014

Vu l'attribution en date du 23 janvier 2015, d'une participation du Programme d'Investissements d'Avenir au projet de déploiement de bornes de recharge présenté par le SDEM dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures de recharge »,

Vu les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDEM,

Considérant que le SDEM souhaite engager en 2015, 2016 et 2017 un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent tel que présenté dans le projet de déploiement susvisé,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 5 – 2 des statuts du SDEM, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM et de la commune ;

Considérant que l'étude réalisée par le SDEM a fait ressortir le bien-fondé de l'installation de ce type d'équipement sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEM pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » proposées par le SDEM.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- S'engage à verser au SDEM la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières

pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.

- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le maire pour régler les sommes dues au SDEM.
- S'engage à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.

9 Affaires et questions diverses

9.1 Remboursement de Groupama sur le dégât tempête de la salle polyvalente

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 224.47€ de Groupama en règlement du sinistre de dégâts tempête à la salle polyvalente. A titre indicatif, c'est une franchise de 817.63 € qui a été appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque.

9.2 Lutte collective contre les rongeurs aquatiques

Monsieur le Maire présente une nouvelle demande de convention de la FDGDON et rappelle qu'elle a pour objet la mise en place de travaux de lutte contre les rongeurs aquatiques sur le bassin de la Divette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention à intervenir entre la FDGDON 50 sise à Saint Gilles 50180 et la Commune de Beaumont-Hague pour la période courant de ce jour au 31 décembre 2015 ;
- Dit que les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par la Commune de Beaumont-Hague, à savoir : **277,00** Euros pour ce qui concerne le montant de la participation pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissements, d'une part ; et d'autre part, 2,50 Euros par capture ou de 3,50 € par capture justifiée et éliminée par équarrissage selon le plan de la FDGDON correspondant au volet indemnisation aux piégeurs, ce montant de participation sera précisé en fonction des collectes des témoins de capture réalisées ;

Le financement figurera au chapitre 011 du budget primitif 2015.

9.3 Compétence Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

Monsieur le maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a par délibération n° 57 DL2014-003 en date du 19 décembre 2014, accepté de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Hague afin de permettre l'intégration de cette compétence par anticipation. Cette délibération a été notifiée à la commune le 12 janvier dernier. Il précise également que Le conseil municipal de chaque commune membre dispose légalement, selon les termes de l'article L 5211-17 du Code Général

des Collectivités Territoriales, d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire de la commune, pour se prononcer sur la modification des statuts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette modification statutaire.

9.4 Poubelles sur le Mont

Il est proposé de les supprimer purement et simplement pour des raisons de propreté du site. En effet, la collecte de déchets est réalisée au village de la Rue comme sur l'ensemble du territoire communal.

9.5 Dates à retenir

- Réunion avec la BDP le 16 mars 2015 à 18 H 30
- Commission d'ouverture de plis le 23 mars 2015 à 17 h 30
- Rencontre avec les associations le lundi 30 mars 2015 à 20 h 30

9.6 Question de Sébastien LELONG

Un parent s'interroge sur le fait qu'aucun élu de la municipalité ne siège au conseil de vie sociale de l'E.S.A.T Jacques Prévert. Jusqu'à présent, aucune invitation n'est parvenue en mairie.

9.7 Recensement de la population

Monsieur le maire a dressé un bilan de la campagne de recensement qui s'est déroulée du 15 janvier au 14 février 2015. Les chiffres ont été transmis à l'INSEE qui en assurera la diffusion en temps opportun.

9.8 Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2015

| | |
|-----------------------------|-------|
| Population municipale : | 1 501 |
| Population comptée à part : | 48 |
| Population totale : | 1 549 |

9.9 Informations diverses

Avant de clore la réunion, le maire informe le conseil municipal que :

- Une invitation à la visite du Cross Jobourg du jeudi 25 mars prochain sera transmise aux élus par courriel
- La famille QUENOILLER est très touchée par le geste qui a été témoigné lors du décès de Loïc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 10 mars 2015

| | | |
|---------|---|---|
| 1 | Approbation du compte rendu du 12 janvier 2015 | 1 |
| 2 | Avenant au bail du presbytère | 1 |
| 3 | Election des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015 : instauration des tours de garde..... | 2 |
| 4 | Compte rendu des différentes commissions | 2 |
| 4.1 | Commission du personnel | 2 |
| 4.1.1 | Départ d'une auxiliaire de puériculture par mutation. | 2 |
| 4.1.2 | Durée hebdomadaire de service de l'agent chargé de l'entretien du bâtiment périscolaire | 2 |
| 4.1.3 | Augmentation du temps de travail de Madame Carolle COLLET | 3 |
| 4.1.4 | Emplois saisonniers. | 4 |
| 4.2 | Commission de travaux du jeudi 5 mars 2015 à 20h30 | 4 |
| 4.2.1 | Travaux d'éclairage public de l'esplanade de la Maison des Services publics | 4 |
| 4.2.2 | Reprise des Bétons désactivés du lotissement Cotis Capel | 4 |
| 4.2.3 | Reprise de voirie à la résidence Le Gardin | 4 |
| 4.2.4 | Achat de végétaux..... | 4 |
| 4.2.5 | Bacs à potager..... | 4 |
| 4.2.6 | Prévision d'achats et de remplacement de matériel pour le service espaces verts | 5 |
| 4.2.7 | Information sur les travaux de la rue Jallot..... | 5 |
| 4.2.7.1 | Prévisionnel des travaux..... | 5 |
| 4.2.7.2 | Observations de Monsieur Alain SAMSON | 5 |
| 4.2.8 | Jardins familiaux..... | 6 |
| 4.2.9 | Demande d'utilisation d'un terrain au Val | 6 |
| 4.3 | Commission des salles du jeudi 5 mars 2015 à 20 h 30..... | 6 |
| 4.3.1 | Remplacement d'urgence de la chaudière du complexe sportif..... | 6 |
| 4.3.2 | Location aux associations de Beaumont-Hague | 6 |
| 4.3.2.1 | Salle des fêtes | 6 |
| 4.3.2.2 | Salle polyvalente | 6 |

| | | |
|---|--|----|
| 4.3.3 | Remplacement de l'auto laveuse de la salle polyvalente..... | 7 |
| 4.3.4 | Sortie du patrimoine de l'ancienne auto laveuse NILFISK BA530 | 7 |
| 4.3.5 | Acquisition d'une auto laveuse pour l'entretien de la salle des fêtes | 7 |
| 5 | Demandes de subventions | 7 |
| 5.1 | Collège le Hague Dike | 7 |
| 5.2 | Avance de subvention pour l'Association Vitanim'Hag | 7 |
| 6 | Convention du groupement de commande pour la formation des agents | 7 |
| 7 | Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité | 8 |
| 8 | Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM 50..... | 9 |
| 9 | Affaires et questions diverses | 11 |
| 9.1 | Remboursement de Groupama sur le dégât tempête de la salle polyvalente ... | 11 |
| 9.2 | Lutte collective contre les rongeurs aquatiques | 11 |
| 9.3 | Compétence Gestion des Milieux Aquatique et de Prévention des Inondations (GEMAPI) | 11 |
| 9.4 | Poubelles sur le Mont..... | 12 |
| 9.5 | Dates à retenir | 12 |
| 9.6 | Question de Sébastien LELONG | 12 |
| 9.7 | Recensement de la population..... | 12 |
| 9.8 | Population légale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2015 | 12 |
| 9.9 | Informations diverses | 12 |
| Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 10 mars 2015 | | 13 |